



Voie de sortie de crise au Venezuela: le référendum consultatif

Par [Oscar Fortin](#)

Mondialisation.ca, 03 juin 2019

[Humanisme](#)

Région : [Amérique latine & Caraïbe](#)

Thème: [Loi et Justice](#)

La Constitution vénézuélienne a prévu aux articles 70 et 71 cette disposition permettant au peuple de prendre la parole pour exprimer ce qu'il pense d'une situation que les pouvoirs existants n'arrivent pas à résoudre. La voix du peuple, dans cette constitution, est l'expression du pouvoir suprême auquel tous les autres pouvoirs doivent se soumettre. C'est ce que la Constitution vénézuélienne appelle la démocratie participative.

« Article 71« Les questions revêtant une importance particulière pour le pays peuvent être soumises à un référendum consultatif à l'initiative du Président de la République en conseil des ministres et en accord avec l'Assemblée nationale, approuvée par le vote de la majorité de ses membres; ou à la demande d'un nombre d'au moins dix pour cent des électeurs inscrits au registre civil et électoral. »

Le 15 mai dernier a été initiée l'Alliance pour la tenue du Référendum consultatif (ARC) comme prévu dans la Constitution nationale. Cette initiative émerge de partis d'opposition qui se démarquent complètement du parti radical au service des intérêts de Washington. Leurs raisons d'être prennent racine dans les intérêts du peuple et leur objectif est de servir ces intérêts. Ces partis politiques, à caractère nationaliste, participent également aux négociations qui se réalisent présentement à OSLO entre le gouvernement et les divers partis d'opposition.

Il faut noter que pour le parti radical, celui qui répond aux intérêts de Washington, la seule issue envisageable pour ces négociations est que le président Nicolas Maduro donne sa démission et qu'il ne participe pas aux nouvelles élections présidentielles. Il s'agit d'un ultimatum qui n'a aucune chance de succès. Nicolas Maduro a été élu président le 20 mai 2018 et demeure le Président officiellement reconnu par les Nations unies et les 144 États membres de l'Assemblée générale qui n'ont pas suivi les directives de Washington.

La semaine dernière, l'Alliance pour le Référendum consultatif a écrit une lettre à l'Ambassadeur de Norvège pour que le référendum consultatif soit pris en compte dans les présentes négociations, entre le gouvernement et l'opposition. Dans cette missive, ils précisent certains paramètres dont ceux-ci :

- *Le premier accord, même partiel, doit être la désignation d'un nouveau CNE*
- *Les négociations devraient porter une attention particulière aux victimes de la crise*

· *Nous exigeons que les États-Unis lèvent les sanctions à la demande de la majorité de l'opposition démocratique.*

Ils continuent avec le rejet de toute violence en tant que moyen de résoudre les problèmes internes du Venezuela.

· *Nous rejetons de la manière la plus stricte toute suggestion qui pourrait devenir une confrontation violente entre les Vénézuéliens. »*

· *La violence est la sanction économique et financière imposée au Venezuela par le gouvernement américain, qui pourrait être définie comme un terrorisme économique interférant, qui ne nuit pas au gouvernement, mais à tous les Vénézuéliens, en particulier les plus pauvres, de sorte que l'ARC demande qu'ils soient levés immédiatement.*

Cet appel pour la tenue d'un Référendum consultatif tel que prévu à la Constitution ainsi que les paramètres tels qu'énoncés n'est pas de nature à plaire à l'opposition radicale au service des intérêts de Washington. Ce n'est pas pour rien s'ils ont commencé à proclamer que ces négociations à Oslo avaient pris fin, ce qui n'est évidemment pas le cas. L'opposition modérée au service des intérêts du Venezuela n'a pas renoncé à ces échanges et se propose à ce que la voix du peuple puisse se faire entendre à travers ce RC. Je ne vois pas le gouvernement se refuser à un tel Référendum. Je n'en dirais pas autant pour les radicaux. Même Washington reprend la menace d'intervention militaire directe, sachant que la tenue de ce Référendum irait totalement à la l'encontre de ses projets de domination.

Il suffit de 1 800 000 signatures + ou- (10% des électeurs et électrices inscrites au registre électoral, pour donner suite à ce référendum.. Si l'opposition modérée et le gouvernement s'entendent sur ce référendum et les paramètres exigés, ces signatures seront vite recueillies. Il n'y a certes pas de temps à perdre. L'entrée en scène du peuple par la voie de ce référendum signera la fin du parti radical et n'augurera rien de bon pour les prétentions de Washington. Le gouvernement et l'opposition modérée ont tout intérêt à ce que ce processus de référendum se mette en marche dans les meilleurs délais.

Oscar Fortin

Note : les traductions ont été réalisées avec Google traduction

La source originale de cet article est [Humanisme](#)

Copyright © [Oscar Fortin](#), [Humanisme](#), 2019

Articles Par : [Oscar Fortin](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de

recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca